



Des haies pour les abeilles

L'établissement public du Parc national lance un appel à projets. Intitulé « Plantons des haies mellifères », il s'adresse aux agriculteurs du territoire du Parc. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 février 2021.

L'établissement public a pour ambition de faire du Parc national un territoire accueillant pour les pollinisateurs. Outre les abeilles domestiques, on compte plus de 300 espèces d'abeilles sauvages. Suite aux canicules et aux sécheresses successives, le nectar se fait rare, les abeilles manquent de nourriture. Afin d'augmenter les ressources en nectar et en pollen, l'établissement public du Parc lance en cette fin d'année un appel à projets. Baptisé « Plantons des haies mellifères », il s'adresse aux agriculteurs. Les haies présentent en effet des avantages multiples : elles permettent entre autres de favoriser l'infiltration de l'eau, de réguler les épisodes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses par un captage et une restitution lente de l'eau, d'apporter de l'ombre aux troupeaux, de lutter contre l'érosion des sols et de couper le vent.

Des essences locales

Une liste de 23 plants sera proposée aux porteurs de projets : Alisier blanc, Noisetier, Merisier, Sureau Noir, Frêne commun, Chèvrefeuille des bois, Pommier sauvage... Des essences locales adaptées aux différents sols, alternant arbres et arbustes et avec des floraisons échelonnées. Les plants seront financés à 100 % par l'établissement public. Les agriculteurs retenus seront également accompagnés gratuitement par le Parc ainsi qu'Agrooft pour le Gard et le Copage en Lozère, pour la conception de leur projet, le choix des essences (6 au minimum), le lieu d'implantation de la haie (prise en compte de l'intégration paysagère et des propriétés du sol), sa longueur (entre 100m et 2 km) ainsi que sa plantation qui pourra être organisée sous la forme d'un chantier participatif. Par ailleurs, l'établissement public financera des protections (gainés et piquets) pour les plants ainsi qu'un paillage biodégradable.

Des engagements à respecter

Le porteur de projet devra s'engager à ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur 25 m de part et d'autre de la haie, à la maintenir au moins 15 ans, à effectuer un suivi et à participer à une journée technique organisée par l'établissement public et ses partenaires. Enfin, au-delà de la plantation de haies, l'établissement public souhaite favoriser et expérimenter leur régénération naturelle. Cette maîtrise du développement de la végétation spontanée en périphérie des parcelles permet de créer, à bas coût, des haies robustes (adaptées aux conditions du milieu), formidables réservoirs de biomasse et de biodiversité.

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 15 février 2021

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site : www.cevennes-parcnational.fr

Pour tout renseignement : Tifenn Pedron, chargée de mission apiculture et pollinisateurs

tifenn.pedron@cevennes-parcnational.fr – 04 66 49 53 23



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières